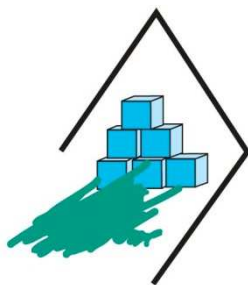




Guide Leader 2014-2020

GAL Vendômois



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

Juillet 2016

1

Présentation du programme Leader

LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme de financement européen issu du FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural Régional). Son objectif est **d'apporter une plus-value en finançant des projets innovants et proposant une réelle avancée en zone rurale.**

Le programme Leader insiste sur plusieurs fondements tels que :

- L'approche ascendante : Le territoire construit une stratégie qui lui est propre, et répondant à des problématiques locales. Le programme s'inscrit dans une démarche intégrée et multisectorielle, en favorisant les liens entre acteurs d'horizons différents ;
- Le partenariat entre acteurs publics et privés à travers un comité de programmation composé de représentants des secteurs publics et privés ;
- L'innovation : L'innovation est à comprendre au sens large. Elle peut être l'introduction d'un nouveau processus d'implication des acteurs, d'un nouveau processus, d'un nouveau produit ;
- La mise en réseau en favorisant l'échange, la diffusion et la capitalisation des différentes expériences liées aux projets Leader ;
- La coopération : Coopération interterritoriale, avec des territoires Leader voisins ou français, coopération transnationale avec d'autres territoires Leader européens.

Ainsi, pour être éligibles, **les projets doivent s'inscrire dans la stratégie de développement** élaborée par le territoire. Ils doivent également **comporter une dimension partenariale, et innovante.** Le programme Leader s'adresse à la fois aux porteurs de projets publics et privés : collectivités locales, associations, structures socio-économiques ...

2

Le programme Leader du Gal Vendômois

2.1 La stratégie

Pour la période de programmation 2014-2020, le territoire dispose d'une enveloppe de **900 000 €.**

Le programme Leader du Pays s'articule autour de deux axes : **Attractivité résidentielle et Croissance verte.** La stratégie s'inscrit dans la continuité des démarches de l'Agenda 21 et du PCET. A partir de ces deux principaux axes se déclinent 9 fiches actions dans lesquelles les projets doivent s'inscrire :

Axe 1 : Attractivité résidentielle

Fiche action n° 1 : Habitat 62 500 €

Recensement de la vacance des logements des centres-bourgs
Création d'une typologie de la vacance
Création d'un échantillon pour construire une méthode de réhabilitation et de rénovation
Mise en place d'actions de réhabilitation exemplaire des logements

Fiche action n° 2 : Services 62 500 €

Coordonner les actions les actions des professionnels de santé
Campagnes de communication sur le covoiturage, Installation de bornes électriques
Initiation des plans déplacement-entreprises
Création de nouveaux usages pour la mutualisation de la logistique pour différents produits de consommation courante

Fiche action n° 3 : Tourisme 62 500 €

Promotion de la destination autour du tourisme de destination nature
Communication forte sur le tourisme industriel et d'affaires
Valorisation touristique de la thématique « eau »

Fiche action n° 4 : Culture 62 500 €

Création d'actions culturelles
Promotion et Communication en lien avec la marque Vendôme

Axe 2 : Croissance verte

Fiche action n° 5 : Les mises en réseaux et actions collectives 62 500 €

Animation pour créer une synergie entre différents secteurs d'activités et mise en réseau des entreprises et des associations
Communication et promotion d'activités nouvelles du territoire pour le grand public et les chefs d'entreprise
Réalizations exemplaires de mutualisations et organisations

Fiche action n° 6 : Les animations 62 500 €

Soutien aux postes de Conseillers en Energie Partagée
Animation pour former à l'utilisation du cadastre énergétique auprès des agents des collectivités et élus
Soutien à la mise en place de spectacles « pédagogiques » dans le domaine du développement durable

Fiche action n° 7 : Les changements de pratiques 62 500 €

Formation des agents communaux en présence des habitants
Accompagnement à l'embellissement de certains lieux identifiés
Soutien à l'animation de la filière bois-énergie et à certaines actions ciblées

Fiche action n° 8 : Les filières de l'économie circulaire 62 500 €

Opération de communication et de promotion des produits locaux
Soutien à l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de l'économie circulaire

Fiche action n° 9 : Coopération 175 000 €

Coopération interterritoriale et transnationale

2.2 Le périmètre du GAL

Le territoire Leader correspond à celui du Syndicat Mixte du Pays Vendômois. Il regroupe 105 communes, 70 819 habitants. Pour être éligible, le projet doit être compris dans le périmètre du Pays.

2.3 La Gouvernance

La mise en œuvre du programme Leader suppose qu'une gouvernance soit établie à niveau local à travers un **Groupe d'Action Local** (GAL). Le GAL comprend un Comité de Programmation et une cellule technique. **La Présidente du GAL Vendômois est Jacqueline DUMAS.**



Le **Comité de Programmation** est l'instance de suivi et de décision du programme. Son rôle est d'examiner et de sélectionner les dossiers Leader présentés. Le Comité de Programmation du GAL Vendômois est composé de 36 membres, 16 issus du secteur public et 20 issus du secteur privé. Ces membres, élus et socio-professionnels, représentent les différents secteurs socioéconomiques du territoire. Le Comité de Programmation se réunit au moins deux fois par an.

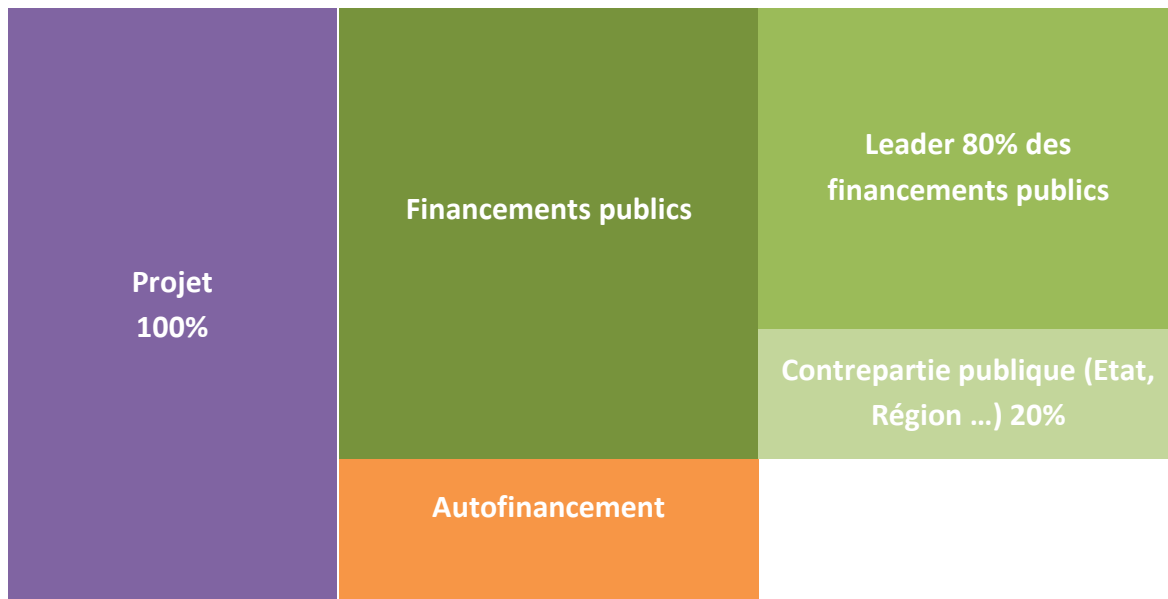
La **cellule technique** Leader est composée d'une animatrice ayant en charge la mise en œuvre technique du programme, l'animation et l'accompagnement des porteurs de projets.

3

Le fonctionnement de la subvention Leader

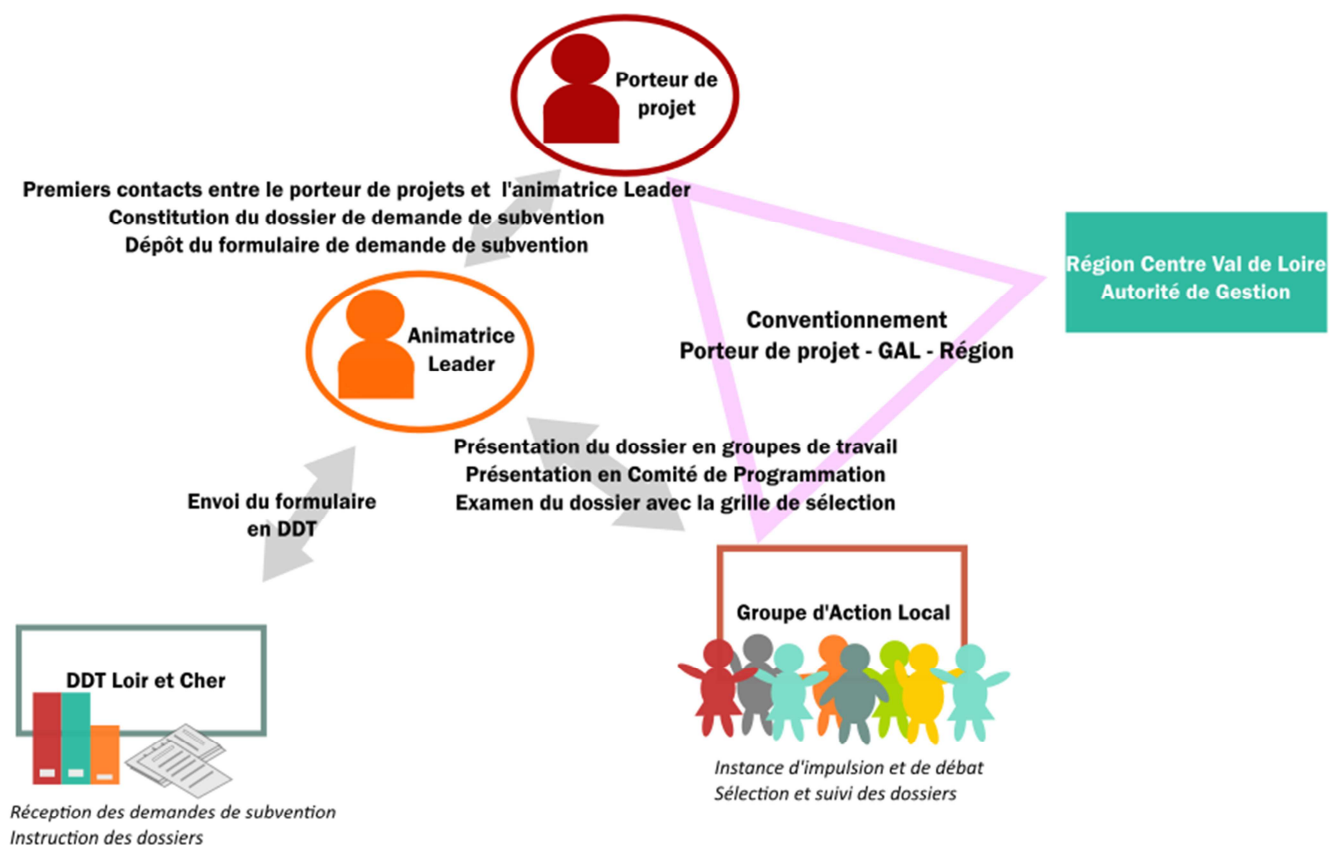
La subvention du programme Leader intervient obligatoirement en contrepartie d'un autre financement public (Etat, Région ...). La part de financement Leader peut aller jusqu'à 80% de la contribution publique. Ainsi 1€ de subvention appelle 4€ de Leader.

La part d'autofinancement apportée par le porteur de projets est de 20% minimum pour les porteurs publics. Pour les porteurs de projets publics, les dépenses publiques sont considérées comme une contrepartie publique.



Le plancher d'aide public par projet est de 6 250€. Le plafond d'aide publique par projet d'investissement matériel est de 150 000€.

4 Cheminement des dossiers



Outils d'aide à la décision Leader Grille d'analyse des projets Leader 2014-202
Intitulé du projet :
Maitre d'ouvrage et nature du projet :
Coût estimé du projet :

I. La contribution à la stratégie du Territoire

A. L'adéquation du projet

Limiter la vacance dans les centres-bourgs
 Agir dans les domaines de la santé et de la mobilité
 Développer un tourisme de destination nature
 Optimiser l'offre de culture en Vendômois
 Initier la mise en réseau des actions collectives
 Animer le territoire
 Promouvoir les changements de pratiques
 Soutenir la filière et l'économie circulaire

B. La cohérence du projet

Complémentarité avec d'autres projets
 Concurrence avec d'autres projets
 Réflexion sur la pérennité du projet

C. L'impact du projet sur le territoire

Commune
 Communauté de commune/Syndicat de tout type
 Pays Vendômois
 Au-delà du territoire du GAL

II. Les spécificités LEADER

A. Le caractère innovant

Fonctionnement habituel d'une structure
 Reconstitution d'une opération existante
 Amélioration d'une opération existante
 Opération nouvelle sur le territoire du GAL
 Opération nouvelle et peu répandue à l'échelle nationale
 Opération totalement innovante

B. Le partenariat

- Unique acteur
- Rapprochement de plusieurs acteurs pour l'obtention d'un financement
- Partage de compétences pour un objectif commun
- Partenariat structuré sur des pratiques communes

C. La concertation autour du projet

- Pas de concertation extérieure au maître d'ouvrage
- Concertation avec les partenariats financiers de l'opération
- Concertation avec les structures similaires à l'échelle du GAL
- Concertation transversale pour de nouveaux usages liés à l'opération

III. Cohérence de la priorité ciblée : Attractivité résidentielle et croissance verte

- Pas de cohérence avec la priorité ciblée
- Réponse à un des deux axes
- Réponse aux deux enjeux

IV. La prise en compte du développement durable dans le projet

- Opération centrée sur un seul pilier
- Opération équitable (économie/société)
- Opération viable (économie/environnement)
- Opération vivable (société/environnement)
- Opération durable (société/environnement/économie)

Conclusions à débattre :

- Bénéfice du projet pour le maître d'ouvrage, le public cible, le territoire et la population ?
- Effets réels de l'aide ? (Neutre, aubaine, amélioration, décisive ...)
- Pérennité du projet ? Court, moyen, long terme
- Identification d'effets pour l'attractivité et/ou la croissance verte en Vendômois en lien avec le PCET ?

Contact:

Chloé WIDLING – Animatrice Leader
02 54 89 12 20 – 06 81 61 27 31
smpvleader@pays-vendomois.org

GAL Vendômois
Syndicat Mixte du Pays Vendômois
10 Place St Martin – Passage de l'Imprimerie
41 100 VENDOME

Annexe - Les membres du Comité de Programmation

Publics Titulaires		Publics suppléants	
Isabelle MAINCION	isabelle.maincion @wanadoo.fr	Liliane NOUVELLON	nouvellonl@orang e.fr
Jean - Yves HALLOUIN	jean- yvesle.hallouin@w anadoo.fr	Geneviève GUILLON - HERPIN	genevieve.guillou - herpin@vendome .eu
Jean - Yves MENARD	menard.famille@w anadoo.fr	Nicole JEANTHEAU	jeantheau2@ora nge.fr
Claire GRANGER	famillegranger@c omboost.com	Cécilia NAUCHE	cecilianauche@o range.fr
Serge LEPAGE	serge.lepage@sain tamandlongpre.fr	Sandrine HERTZ	permanence.vend ome@gmail.com
Jean - Pierre MAHAUDEAU	closberger- jpmahaudeau@ora nge.fr	Monique SORIA	monique.soria@g mail.com
Jean - Jacques GARDRAT	jj.gardrat@orang e.fr	Roland BINGLER	binglerr@gmail.c om
Claire FOUCHER MAUPETIT	claire.foucher.ma upetit@orange.fr	Florence DOUCET	florence.doucet @cg41.fr

Privés titulaires		Privés suppléants	
Jacqueline DUMAS	claude.dumas11@orange.fr	Nicolas HASLE	nhasle@hotmail.com
Anne DE BEER	anne-debeer@wanadoo.fr	Claude BONNET	bnt.claude@orange.fr
Patricia MICHOU	patricia.michou@caue41.fr	Eric CASARIN	contact@maisonbotanique.com
Corinne GONTIER	direction.ot.vendome@wanadoo.fr	Ann BOUFFLERT	cias-clsvendomois@vendome.eu
Thomas HUBERT	thomas.hubert@pays-vendomois.org	Pierre MAINO	gbourgeois@cma-41.fr
Thibaut BOURGET	perche.nature@wanadoo.fr	Daniel BESNARD	cdpne@wanadoo.fr
Marie-Ange HAUDEBERT	ma.haudebert@yahoo.fr	Marc FESNEAU	fesneau.marc@orange.fr
Francis MINIER	francis@minier.fr	Jocelyn MATHIEU	mathieu.sport@wanadoo.fr
Lionel HENRY	l.henry@observatoire41.com	Christian HALLOUIN	christianhallouin@orange.fr
Odile DESHAYES	laprovol@laprovol.fr	Marie-Thérèse FLEURY	mt.fleury@laposte.net